

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Renouvellement de l'exploitation d'une carrière alluvionnaire

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1.c.	Renouvellement de l'autorisation d'une carrière (rubrique 2510 des ICPE)

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Extraction à sec et en eau d'un gisement alluvionnaire. L'extraction se fait à ciel ouvert, en fosse, sans tir de mines.

Actuellement les matériaux sont en partie traités (criblage) sur place par une installation de premier traitement mobile d'une puissance électrique installée totale de 83 kW. A partir de septembre 2021, l'installation de traitement mobile sera remplacée par une installation de traitement fixe (criblage toujours) de 195 kW.

La demande porte sur un renouvellement simple, aucune extension de carrière n'est prévue.

#### **4.2 Objectifs du projet**

L'objectif est de renouveler l'autorisation d'exploiter d'une carrière alluvionnaire pour 10 ans supplémentaires, dont 9 ans d'extraction et 1 an de remise en état. L'exploitation sera ainsi découpée en deux phases quinquennales, dont un an de remise en état.

Le tonnage annuel maximal est revu à la baisse, avec 320 000 t/an demandés contre 500 000 t/an actuellement. De même pour le tonnage annuel moyen, qui passera de 320 000 t/an à 220 000 t/an.

La carrière GLE souhaite également augmenter le tonnage de matériaux traités sur site, actuellement de 50 000 t/an, à 55 000 t/an, en utilisant dès septembre 2021 une installation de traitement fixe d'une puissance électrique installée totale de 195 kW. Elle remplacera l'installation de traitement mobile actuellement présente sur site.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Il n'y a pas de phase de travaux à proprement parler.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Le gisement est exploité :

- À sec, sur 14-15 m, à l'aide d'une chargeuse ;
- En eau, sur environ 20 m, à l'aide d'une drague à grappin.

Aucun remblaiement n'est prévu, le réaménagement est coordonné à l'exploitation.

Actuellement, les matériaux sont vendus directement sous forme de tout-venant ou sont traités sur site, par une installation de traitement mobile.

A l'avenir, GLE souhaiterait modifier le transit de ses matériaux :

- 50% des matériaux alluvionnaires partiront sur le site de Michel SAS par une route réservée aux camions en période diurne, à 800 m de distance au Nord, pour y subir un traitement plus approfondi (création de produits béton destinés au marché du BTP de la société Michel SAS) ;
- 25% des matériaux alluvionnaires seront vendus directement sous-forme de tout-venant ;
- 25% des matériaux alluvionnaires seront traités sur site par l'installation de traitement fixe (criblage).

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Il s'agit d'une autorisation environnementale dans le cadre de la réglementation ICPE.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie totale de la demande de renouvellement	23 ha 44 a 55 ca
Surface exploitable	21 ha 42 a 55 ca
Profondeur de la fouille	34 à 36 m
Durée de la demande	10 ans
Durée d'extraction	9 ans

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Le projet concerné par la demande de renouvellement de carrière est situé sur la commune de Baldersheim (68), au lieu-dit « Wolfaecker » à environ 6,5 km au Nord-Est de Mulhouse (68), 20 km au Sud-Est de Guebwiller (68) et 34 km au Sud de Colmar (68). La commune est située au centre du département du Haut-Rhin.

(Voir Chapitre 2 du dossier joint)

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Il s'agit d'un projet de renouvellement de carrière alluvionnaire. Ce projet est régulièrement autorisé depuis le 14/05/1997. L'arrêté préfectoral actuellement en vigueur est celui du 09/06/2006 et autorise l'exploitation pour 16 ans.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est accolé à une ZNIEFF de type 1, celle de la forêt de la HARDT, qui se trouve à l'Est de la carrière. Il se trouve cependant dans une ZICO. Cf. §5.1.6
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe dans la plaine d'Alsace. Cf. §5.1.2
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aire de protection de biotope la plus proche se trouve à 17,6 km à l'Ouest : il s'agit du champ d'inondation de la Thur (amont). Cf. §5.1.6
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Baldersheim se situe en territoire continental. Cf. §5.1.2
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réserve biologique la plus proche est celle de la forêt de la Hardt. Cf. §5.1.6
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il existe un plan de prévention du bruit dans l'environnement pour le Haut-Rhin, il a été approuvé par l'Arrêté Préfectoral n°31-PR du 06/11/2015 Cf. §7.13
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Monument Historique le plus proche est la stèle géodésique, sur la commune de Sausheim, à 900 m au Sud-Ouest de la carrière. Cette dernière n'est pas située dans la zone tampon de la stèle. Aucune covisibilité n'existe entre ce monument historique et la carrière. Cf. §5.2.5.2
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Elle se trouve dans une zone humide remarquable et zone à dominante humide d'Alsace, classée ainsi par le SDAGE 2016-2021 Cf. §5.1.6

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Baldersheim est soumise à des risques d'inondations et de ruptures de digue. Elle est munie d'un PPRI qui ne concerne que la partie Est de Baldersheim, de laquelle est exclue la carrière. Le PPRI de l'III a été approuvé le 27 décembre 2006.  Cf. §5.1.4.3
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le PLU de la commune n'en fait pas état. De même aucun site pollué sur la commune de Baldersheim n'est recensé sur BASOL.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune étude n'en fait état.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La carrière se situe à 3,6 km au Nord-Ouest du PPE des captages AEP les plus proches, situés sur la commune d'Ottmarsheim. Ces captages se situent en position transverse par rapport à la carrière, en considérant le sens des écoulements souterrains.  Cf. §5.1.5.1
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche se trouve à 11,5 km à l'Est du projet : il s'agit de l'ensemble formé par l'île de Kembs-Brisach.  Cf. §5.1.7.1
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il est accolé à un site Natura 2000, la forêt de la Hardt, à 50 m à l'Ouest.  Cf. §5.1.6
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche se situe à 19,5 km au Sud, il s'agit du chêne dit "Tafelbaum", sur la commune de Stetten.  Cf. §5.1.7.1

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le traitement primaire des matériaux ne nécessite pas de lavage.  Le projet engendre des prélèvements en eau ponctuels, de faible importance (40 m3/h) au niveau d'un forage privé, pour l'arrosage des pistes, le lavage des engins et l'alimentation en eau potable des locaux.  Cf. §4.1
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'extraction se fait en eau avec une drague, elle ne nécessite pas de drainer la nappe phréatique.  Cf. §4.1
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il est déficitaire (voir en dessous).  Cf. §4.1
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les alluvions anciennes de la basse terrasse du Rhin sont exploitées sur une trentaine de mètres d'épaisseur.  Cf. §4.1
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le réaménagement devrait au contraire permettre l'implantation de nouvelles espèces (hirondelles de rivage, passereaux, amphibiens).  Cf. §8
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas d'extension du périmètre autorisé mais des espaces agricoles, déjà inclus dans le périmètre d'autorisation actuel (23 ha 44 a 55 ca), seront consommés. Cf. §11
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun réseau de sensibilité élevée ne passe aux abords du projet. De plus, le risque de transport de matières dangereuses sur la commune de Baldersheim ne concerne pas la carrière, qui reste suffisamment éloignée de l'A35. Cf. §5.3 et §7.9
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par le risque de retrait-gonflement des argiles, avec un aléa faible et par une sismicité modérée de type 2. Aucun PPR n'est prescrit ou approuvé sur le site, même si la commune possède un PPRI approuvé. Cf. §7.9
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'évacuation des granulats se fera pour 50% par camion sur une piste réservée jusqu'aux installations de traitement de MICHEL SAS, situées 800 m au Nord. Des produits finis sont également convoyés sur le réseau routier public (A35, A36, RD55, RD201). Cf. §4.1
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'extraction et le traitement des matériaux est et sera source de bruit. Cf. §5.2.8

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les seules odeurs sur site sont celles liées aux engins possédant des moteurs à essence (engins de chantier et véhicules des particuliers).</p> <p>Cf. §5.2.7 et §6</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le déplacement des engins de chantier, l'extraction et le traitement des matériaux sont des sources de vibrations mais de faible amplitude.</p> <p>Cf. §5.2.9</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La drague et les bandes flottantes sont éclairées la nuit. Les engins allument leurs phares en période hivernale et par temps de brouillard. Aucun travail en horaires nocturnes n'est réalisé.</p> <p>Cf. §5.2.10</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'activité de la carrière sera source de poussières et de rejets atmosphériques via les engins de chantier utilisés.</p> <p>Cf. §5.2.7 et §6</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Il n'y a pas de rejets liquides à l'extérieur du site.</p> <p>Cf. §7.6 (Annexe 13)</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Un rejet aqueux en sortie de séparateur d'hydrocarbures. Ce dernier est situé hors du périmètre d'extraction.</p> <p>Cf. §7.4</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des déchets non dangereux : cartons, métaux, bois, ménagers, huile biologique</p> <p>Des déchets inertes : stériles d'exploitation directement réutilisés sur site dans le cadre de la remise en état</p> <p>Des déchets dangereux : cartouches de graisse, chiffons souillés (Cf. §5.3.8)</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il se situe en dehors des zones de protection des ouvrages les plus proches. Cf. questions précédentes
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La carrière s'est implantée sur une zone carriérable. Cf. §7.1

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les mesures déjà mises en places seront maintenues (Voir l'Arrêté Préfectoral de la carrière)

Les autres mesures envisagées sont présentées au chapitre 5 du dossier joint à la présente demande.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet ne nécessite aucune évaluation environnementale car il s'inscrit dans la continuité de l'exploitation actuelle, sans modification des conditions d'exploitation et sans extension de la carrière. Les rythmes d'extraction moyen et maximal diminuent.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Un dossier d'accompagnement

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

KINGERSHEM.

le,

25/11/2020.

Signature



